

## Cahier des charges et plan de contrôle

### Filière gros bovins

Version	Date	Evolutions	Validation
0	14/02/2022	Création du document	

Ce document présente les points de contrôle et les modalités de contrôle associées des cahiers des charges de la filière gros bovins.

Les cahiers de charges concernés sont :

- Elevage
- Abattage

## I. Pré-requis – Informations complémentaires

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
<b>PRE-REQUIS</b>								
PR1	PRE-REQUIS	Identification de l'opérateur dans la démarche	Une demande d'adhésion à la démarche a été réalisée et validée par le Conseil Départemental de l'Aude	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Accusé de réception du département du dossier de candidature Liste des adhérents	Vérification que le dossier de candidature a été validé par le conseil départemental ou que l'opérateur est déjà adhérent de la Marque
PR2	PRE-REQUIS	Numéro SIRET	L'opérateur doit avoir un numéro SIRET	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	K-Bis	Vérification du numéro SIRET de l'opérateur
PR3	PRE-REQUIS	Communication	Respect des modes de communications définis dans le contrat d'engagement à la marque et communication à bon escient, y compris en cas de vente en vrac	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Etiquettes Supports de communication (papiers et numériques)	Vérification du respect des règles de communication sur l'ensemble des produits et supports A minima un conditionnement ou un étiquetage avec la Marque Pays Cathare doit être prévu et présent, pour la vente en vrac cela peut être une étiquette sui suit le produit. S'il n'y en a aucun, ce point est non-conforme
PR4	PRE-REQUIS	Traçabilité	La traçabilité des produits engagés dans la Marque pays Cathare doit être assurée tout au long des processus, y compris lors du stockage	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Documents de suivi des lots Etiquettes Boucles et registre d'élevage	Vérification de l'identification et de la traçabilité des lots de produits Marque Pays Cathare tous au long du processus de production et de transformation, ainsi que lors du stockage
PR5	PRE-REQUIS	Comptabilité matière	La comptabilité matière des produits Marque Pays Cathare doit être cohérente	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Registre des entrées – sorties Registre des stocks	Vérification de la cohérence entre les volumes de produit réceptionnés, produits et commercialisés dans la Marque pays Cathare

VV : Vérification Visuelle

VD : Vérification Documentaire

Les points obligatoires doivent impérativement être respectés par les opérateurs ayant adhéré à la Marque Pays Cathare. Les points majeurs, s'ils ne sont pas respectés, correspondent à des axes d'amélioration de l'opérateur.

## II. Points applicables au cahier des charges élevage

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Éléments de preuve	Méthode de contrôle
<b>ORIGINE</b>								
<b>O1</b>	ORIGINE	Le siège social de l'entreprise candidate se situe dans l'Aude	Dérogation à envisager sur justification technico-économique majeure et sur présentation d'un argumentaire circonstancié	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	K-Bis	Vérification de la localisation du siège social dans le département de l'Aude. Si le siège social n'est pas dans le département, une dérogation doit avoir été accordée par le Conseil Départemental de l'Aude
<b>O2</b>	ORIGINE	Les sites de production sont dans l'Aude (sites = bâtiments et parcelles) (tolérance aux cantons limitrophes pour les sites si siège social dans l'Aude)	Dérogation à envisager sur justification technico-économique majeure et sur présentation d'un argumentaire circonstancié Les estives peuvent être situées en dehors du département	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Registre parcellaire Justificatif de dérogation	Vérification de la localisation des sites de d'élevage et des pâturages dans le département de l'Aude. Si les sites ne sont pas dans le département, une dérogation doit avoir été accordée par le Conseil Départemental de l'Aude
<b>O3</b>	ORIGINE	Origine des animaux	Les animaux sont <b>ELEVES</b> dans l'Aude et ayant passé au moins leur dernière année de vie dans l'Aude: Deux catégories d'animaux sont autorisées par ce cahier des charges : • Vache : femelle de moins de 10 ans	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Passeports bovins Registre d'élevage Livre des bovins	En cas d'achat extérieur d'animaux, vérification de la localisation des élevages précédents

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
			• Boeuf : mâle de plus de 36 mois castré né et élevé dans l'Aude					
<b>QUALITE</b>								
Q1	QUALITE	Les exploitations bénéficient d'un accompagnement technique global ou sont inscrites dans une démarche de progrès	Au cours des 5 dernières années : un accompagnement technique global de l'exploitation a été réalisé OU l'exploitant a suivi une formation technique en lien avec son activité dans la marque (non réglementaire) OU l'exploitation est engagée dans une démarche collective de progrès (GIEE, DEPHY...) OU l'exploitant a réalisé un autodiagnostic technique et environnemental de son exploitation	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Rapport d'accompagnement technique Attestation de formation Attestation d'appartenance à une démarche collective Autodiagnostic	Vérification que l'exploitant a réalisé une des actions citées au cours des 5 dernières années. Le type d'action / diagnostique / formation est enregistré sur le rapport de contrôle
Q2	QUALITE	Types d'animaux	Deux catégories d'animaux sont autorisées par ce cahier des charges : • Vache : femelle de moins de 10 ans • Bœuf : mâle de plus de 36 mois castré	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Registre d'élevage Passeport bovin Bon de livraison / Bordereaux d'abattage	Vérification des types d'animaux destinés à la marque l'éleveur – ou le boucher-abatteur s'il sélectionne lui-même les animaux - est en charge de sélectionner des bovins d'âge demandé pour les livraisons destinées à la marque.
Q3	QUALITE	Races des animaux	Les animaux autorisés sont ceux de races à viande pures ou croisées (i.e. un seul croisement : mère de race à viande pure et père de race à viande pure).	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Registre d'élevage Passeport bovin	Vérification des types raciaux des animaux destinés à la marque

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
Q4	QUALITE	Durée minimale de finition	3 mois minimum	OBLIGATOIRE		X	Enregistrement des dates de mise en finition	Vérification de la durée de finition avant enlèvement
Q5	QUALITE	Hors sol interdit et accès annuel au pâturage obligatoire	L'accès au pâturage est obligatoire	OBLIGATOIRE	X			Vérification des conditions d'élevage des animaux : présence de pâture et sortie des animaux
Q6	QUALITE	Alimentation en phase d'engraissement	En complément des fourrages sont exclusivement autorisés : - Les céréales et oléo protéagineux produits sur l'exploitation et auto consommés. - Les aliments de finition qu'ils soient complémentaires (des produits de l'exploitation) ou complets sont des aliments 100% végétal et minéral	OBLIGATOIRE	X	X	Etiquettes / bons de livraison des aliments distribués	Vérification de la composition des aliments distribués
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
E1	ENVIRONNEMENT	Les aliments distribués aux animaux en phase d'engraissement sont non OGM		OBLIGATOIRE		X	Factures d'achat des aliments Factures d'achat des semences Etiquettes des aliments	Vérification que les aliments distribués sont non OGM En cas de distribution de céréales produits sur l'exploitation, vérification que les semences implantées sont non OGM
E2	ENVIRONNEMENT	L'élevage est lié au sol, la majeure partie de la matière sèche de l'alimentation est issue de l'exploitation	Au moins 50% des fourrages, céréales et aliment complémentaire (en matière sèche) sont produits sur l'exploitation	MAJEUR		X	Factures d'achat des aliments Bilan des productions de l'élevage Plan d'alimentation	Vérification du taux d'autonomie alimentaire de l'exploitation en comparant les quantités d'aliment produites sur l'exploitation et les quantités achetées. La vérification de ce point doit tenir compte des aléas climatiques
E3	ENVIRONNEMENT	L'entreprise est engagée dans une démarche environnementale certifiée ou	Une liste des démarches reconnues est tenue à jour. Elle sera évolutive.	MAJEUR	X	X	Attestation d'engagement dans une	Vérification que les producteurs sont engagés dans des démarches environnementales. Si la démarche ne fait pas partie de la liste des

<b>MARQUE PAYS CATHARE – PLAN DE CONTROLE</b>	Référence : <b>CIND/T92/BOV/1-0</b>	Page 6 sur 9
<b>CAHIER DES CHARGES GROS BOVINS</b>	Date de validation : 14/02/2022	

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
		justifiée par une démarche de réduction des phytosanitaires ou d'entretien de l'espace; Cette démarche englobe la production du produit marqué	Toute évolution sera soumise à l'accord du Comité d'attribution				démarche environnementale	démarches reconnues, l'indiquer sur le rapport de contrôle, le Conseil Départemental étudiera les possibilités d'intégration de la démarche dans la liste

**VV** : Vérification Visuelle

**VD** : Vérification Documentaire

### III. Points applicables au cahier des charges abattage

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
<b>ORIGINE</b>								
01	ORIGINE	Le siège social de l'abattoir se situe dans l'Aude	Dérogation à envisager sur justification technico-économique majeure et sur présentation d'un argumentaire circonstancié	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	K-Bis	Vérification de la localisation du siège social dans le département de l'Aude. Si le siège social n'est pas dans le département, une dérogation doit avoir été accordée par le Conseil Départemental de l'Aude
02	ORIGINE	Les sites d'abattage sont dans l'Aude	Dérogation à envisager sur justification technico-économique majeure et sur présentation d'un argumentaire circonstancié pour les élevages situés en dehors d'un périmètre composé des 61 communes membres de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et des 76 communes membres de la Communauté de Communes du Limouxin et des 6 communes Bouisse, Albières, Salza, Auriac, Villerouge Termenès, Massac (membres de la CCRLCM). Ce périmètre de 143 communes correspond à celui des communes adhérentes au syndicat mixte de l'abattoir de Quillan au 1.01.2022.	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Justificatif de dérogation	Vérification de la localisation des sites d'abattage dans le département de l'Aude. Si les sites ne sont pas dans le département, une dérogation doit avoir été accordée par le Conseil Départemental de l'Aude

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
<b>QUALITE</b>								
Q1	QUALITE	Etourdissement obligatoire	Les animaux doivent être abattus avec obligation d'étourdissement avant abattage	<b>OBLIGATOIRE</b>	X			Vérification de l'étourdissement des animaux avant abattage
Q2	QUALITE	Caractéristiques des carcasses agréées	<p><b>Elevage d'origine</b> : élevage adhérent de la marque</p> <p><b>Races</b> : races à viande pures ou croisées (i.e. un seul croisement : mère de race à viande pure et père de race à viande pure).</p> <p><b>Poids</b> : 360kg minimum</p> <p><b>Conformation</b> : E, U et R</p> <p><b>Etat d'engraissement</b> : classes 2, 3 et 4:</p> <p><b>Age</b> : Vache : de moins de 10 ans, mâle de plus de 36 mois</p> <p><b>Durée de présence dans l'Aude</b> : dernière année de vie passée dans l'Aude</p>	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	<p>Registre d'abattage</p> <p>Étiquettes de sélection</p> <p>Factures de vente</p>	<p>Vérification de l'origine des animaux identifiés dans la marque</p> <p>Vérification de la conformité des carcasses identifiées et commercialisées sous la Marque Pays Cathare</p>
Q3	QUALITE	Identification des carcasses agréées	<p>Les carcasses doivent être marquées à l'encre alimentaire ou identifiées par une étiquette spécifique et contrôlées selon ces critères par le contrôleur de l'abattoir permettant l'apposition de la marque distinctive Le Pays Cathare</p> <p>Pour les carcasses déclassées, toute identification faisant référence à la marque est retirée par enlèvement de</p>	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	<p>Registre d'abattage</p> <p>Étiquettes de sélection</p> <p>Factures de vente</p>	<p>Vérification que les carcasses agréées et destinées à être commercialisées sous la marque Pays Cathare sont identifiées.</p> <p>Vérifier que les carcasses identifiées sont conformes aux critères de sélection</p>

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
			l'étiquette portant la mention de la marque.					
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
E1	ENVIRONNEMENT	L'entreprise a mis en place une gestion économe de l'énergie, et/ ou de l'eau, et/ou participe à des collectes de déchets et/ ou dispose d'un dispositif de retraitement des effluents et/ou utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement	Sur présentation des dispositifs concernés pour l'énergie et l'eau Justifiés par la présence d'installations fonctionnelles pour le traitement des effluents	<b>MAJEUR</b>		X	Attestation d'engagement dans un dispositif Attestation / facture de retraitement	Vérification de la mise en place d'une démarche telle que définie et de la présence d'une pièce justificative

VV : Vérification Visuelle

VD : Vérification Documentaire